



DELIBERATION N° 2023-06

Budget Primitif 2023

Extrait du Registre des Délibérations COMITE SYNDICAL DU 06 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six mars à 18 h 30, le Comité Syndical du SBV4R, régulièrement convoqué le premier mars 2023, s'est réuni à Sainte-Gemme-Moronval, Salle Municipale des Associations et de la Culture, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel RIGOURD, Président.

Nombre de délégués titulaires du Comité Syndical : 45

Nombre de membres en exercice : 45

Quorum à atteindre en temps normal : (45/2+1) 23

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération (présents comptant pour le quorum) : 37

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 34

Présents pour le quorum :

M.	COENON Guy	Titulaire		CA Pays de Dreux	ABONDANT
Mme	LEVÊQUE Marie-Claude	Suppléante de	Mme DE PIEDOÛE	CA Pays de Dreux	BERCHERES-SUR-VESGRE
Mme	DE SOUSA Evelyne	Titulaire		CA Pays de Dreux	BONCOURT
M.	DESHAYES Ludovic	Titulaire		CA Pays de Dreux	CHERISY
Mme	DEQUAIRE Sylviane	Suppléante de	Mme PRUNIER-REUTER	CA Pays de Dreux	CRECY-COUVE
M.	HERMET Denis	Suppléant de	M. DUVAL	CA Pays de Dreux	EZY-SUR-EURE
M.	PROVOST Sylvain	Titulaire		CA Pays de Dreux	FONTAINE-LES-RIBOUTS
Mme	GUNTHNER Brigitte	Titulaire		CA Pays de Dreux	IVRY-LA-BATAILLE
M.	ROY Raymond	Titulaire		CA Pays de Dreux	LA CHAUSSEE-D'IVRY
M.	BONHOMME Jérémy	Suppléant de	M. MAIGNAN	CA Pays de Dreux	LURAY
M.	TOISON Stéphan	Titulaire :		CA Pays de Dreux	MEZIERES-EN-DROUVAIS
M.	FRESSENGE Julien	Suppléant de	M. CHERON	CA Pays de Dreux	MONTREUIL
Mme	PATUREL Cathy	Titulaire		CA Pays de Dreux	OULINS
M.	CHESNEL Cyril	Suppléant de	M. MAUFRAIS	CA Pays de Dreux	ROUVRES
M.	SIMON Marc	Titulaire		CA Pays de Dreux	St-OUEN-MARCHEFROY
M.	FOUGEROL François	Titulaire		CA Pays de Dreux	Ste GEMME-MORONVAL
Mme	LE BRIS Martine	Titulaire		CA Pays de Dreux	SAUSSAY

M.	GOALES André	Suppléant de	M. BERTHELIER	CA Pays de Dreux	TREON
M.	RIGOURD Daniel	Titulaire		CA Pays de Dreux	VILLEMEUX-SUR-EURE
Mme	CHANFRAU Dominique	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	
Mme	DEVINCK Jacqueline	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	
M.	MARTIN Jean-Luc	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	
Mme	LE GUIL Laëtitia	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	
M.	LEMOINE Stéphane	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	
M.	ROSSIGNOL Patrick	Suppléant de	M. CORRE	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	
Mme	WEILLER Odile	Suppléante de	M. GOND	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	
M.	MAILLARD Patrick	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	
M.	BLANCHET Michaël	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	
M.	M. CRASSIN Gérard	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	
M.	GALERNE Michel	Suppléant de	M. MOLET	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	
Mme	VIBOUD Danièle	Titulaire		CA Evreux Portes de Normandie	
M.	GATINE Jean-Pierre	Titulaire		CA Evreux Portes de Normandie	

Absents excusés ayant donné Pouvoir :

M. ALBERT Christian, Titulaire ca Pays de Dreux SAULNIERE à M. RIGOURD Daniel

Absents excusés :

Mme	DUVAL Dominique	Titulaire		CA Pays de Dreux	EZY-SUR-EURE
M.	LUBOW Dominique	Titulaire :		CA Pays de Dreux	St-ANGE-ET-TORCAY
M.	FAVREAU Patrick	Suppléant de	M. FOUGEROL	CA Pays de Dreux	Ste GEMME-MORONVAL
M.	VERDIER Jean-François	Titulaire		CA Evreux Portes de Normandie	

Délégués également présents (sans voix délibérative) : 1

M.	LETENNEUR Gilbert	Suppléant de	M. / Mme	CA Evreux Portes de Normandie
----	-------------------	--------------	----------	-------------------------------

Monsieur Maillard est nommé secrétaire de séance

M. LEMOINE, 1^{er} Vice-président, rappelle à l'assemblée que le budget est un acte fondamental de la gestion du syndicat car c'est celui par lequel le Comité Syndical prévoit et autorise l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année à venir.

Les modalités d'élaboration, de vote et de contrôle sont organisées par la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions complétées notamment par la loi d'orientation du 6 février 1992 dite « A.T.R. » relative à l'administration Territoriale de la République, le tout codifié dans le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le budget primitif présente les prévisions et autorisations de dépenses et de recettes de l'exercice. Il est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère.

Lors de séance du 31 janvier 2023, le Comité Syndical a débattu et voté les orientations budgétaires pour l'exercice 2023. A partir de ces orientations et des besoins recensés, a été élaboré le projet de

budget primitif pour l'exercice 2023 soumis à l'adoption des membres du Comité syndical.

M. LEMOINE informe les membres du Comité Syndical que le budget proposé a été réalisé avec reprise des résultats de l'année 2022.

Chacun des délégués a reçu un exemplaire du projet de budget avec la note de synthèse et la convocation.

M. LEMOINE présente à l'assemblée délibérante le BP 2023 qui se vote au chapitre, résumé selon les modalités suivantes :

Dépenses fonctionnement		BP2023
O11	Charges à caractères général	685 068,36
O12	Charges de personnel	400 220,00
65	Autres charges de gestion courant	50 800,00
66	Charges financières	5 200,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00
O23	Virement à la section d'investissement	450 000,00
O42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	150 000,00
Total		1 742 288,36

Recettes fonctionnement		BP2023
OO2	Résultats de fonct. excédentaire (reprise)	844 675,56
O13	Atténuation de charges	1 500,00
70	Produits des services et divers	0,00
O42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	63 063,80
74	Dotations, subventions	832 049,00
75	Autres produits de gestion courante	1 000,00
76	Produits financières	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
Total		1 742 288,36

Dépenses investissement		BP2023
16	Rbt emprunt	27 000,00
20	Immobilisations incorporelles	970 806,30
21	Immobilisations corporelles	186 315,10
O40	Opés d'ordre de transfert entre section	63 063,80
O41	Opés patrimoniales	251 000,00
45	Comptabilité distincte rattachée	1 340 265,40
Total		2 838 450,60

Recettes investissement		BP2023
OO1	Résultat d'investissement excédentaire (reprise)	398 004,68

21	Virement de la section de fonctionnement	450 000,00
13	Subventions	383 748,36
10	FCTVA	2 405,45
040	Opés d'ordre de transfert entre section	150 000,00
041	Opés patrimoniales	251 000,00
45	Comptabilité distincte rattachée	1 203 292,11
Total		2 838 450,60

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur **LEMOINE** ;

Vu les articles L2311-1, L2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits des communes, des départements et des régions ;

Vu l'instruction budgétaire M57 ;

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du Comité Syndical du 31 janvier 2023 ;

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2023 soumis au vote par chapitre ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2023 tel qu'il a été présenté.

SBV 4R
SYNDICAT DU BASSIN VERSANT
DES 4 RIVIERES

Le Président,



Daniel RIGOURD

DOCUMENT RENDU EXECUTOIRE

Après dépôt à la Sous-Préfecture, le

Le Président,

Daniel RIGOURD